

# DÉLIBÉRATION

## COMMUNE DE PÉRONNAS

**D\_2023\_04\_036**

Sur convocation en date du 18 avril 2023, le Conseil municipal de la Commune de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 24 avril 2023 à 20H30, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène CÉDILEAU, Maire.

Présents :

|                        |                   |                  |
|------------------------|-------------------|------------------|
| BOZONNET-MEUNIER Kathy | BABUT Aurore      | FERRIER Patricia |
| THEVENET Jean-Marc     | BERTHET Dominique | GAY Daniel       |
| BERLAND Martine        | CORDIER Michel    | GEOFFRAY Karine  |
| MARTIN Hubert          | DUBOIS Loïc       | GOYAT Pascal     |
| CHATELAIN Béatrice     | DUCLOS Laurent    | MONTIBERT Pierre |
| SIMONET Jean-Michel    | DUCROZET Isabelle | PANEL Olivia     |
|                        | FALAISE Alain     | PEYROT Pascale   |
|                        | FAYARD Pascal     | SUPIE Sylvie     |

Procurations :

Monsieur Albert CARLIER donne procuration à Monsieur Daniel GAY

Monsieur Xavier CHIROL donne procuration à Madame Hélène CÉDILEAU

Monsieur Martin PERNET donne procuration à Monsieur Laurent DUCLOS

Madame Catherine PIVET donne procuration à Madame Sylvie SUPIE

Monsieur Christian VOVILIER donne procuration à Monsieur Pierre MONTIBERT

Absente : Madame Zarouhine CALMUS

Secrétaire de séance : Madame Aurore BABUT

Mise en ligne le : 26/04/2023

### Subventions exceptionnelles

Présentation du rapport par Madame le Maire.

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande de 2 établissements de Péronnas sollicitant une aide au financement pour :

1- Le Grand prix de France de rock acrobatique et danses associées organisé par le DIAM'S club Bourg – Péronnas et la Fred danse académie le 24 avril 2023.

Madame le Maire souligne la renommée nationale et / ou internationale du DIAM'S club et propose une subvention exceptionnelle d'un montant de 600,00 €.

2- Le collège « les côtes » pour le championnat de France du festival national de cirque.

Madame le Maire, après avis du bureau exécutif, propose une subvention exceptionnelle d'un montant de 300,00 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Où l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité (27 voix pour, M FAYARD, membre du DIAM'S club, ne prend pas part au vote),

- AUTORISE Madame le Maire à accorder une subvention exceptionnelle de :
  - o 600,00 € pour le DIAM'S club Bourg – Péronnas et la Fred danse académie pour l'organisation du Grand prix de France de rock acrobatique et danses associées,
  - o 300,00 € pour le collège « les côtes » pour le festival national du cirque,

# DÉLIBÉRATION

## COMMUNE DE PÉRONNAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102893-20230424-D\_2023\_04\_036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2023

**D\_2023\_04\_036**

- **DIT** que les crédits sont inscrits au compte 65748.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 24 AVRIL 2023



Le Maire

A blue ink signature of Hélène CÉDILEAU.

Hélène CÉDILEAU

Le Secrétaire de séance,

A blue ink signature of Aurore BABUT.

Aurore BABUT